

# Aux origines de la diversité des thèmes et des enjeux

Innocent M'BADOUA

Paris / France

LES origines et enjeux liés aux changements climatiques sont multiples. Ceux-ci peuvent s'appréhender à partir de trois espaces. Le premier, portant sur l'environnement, est l'espace urbain (villes ou apparentés). Le deuxième, plus ou moins sauvage, est lié à la faune (animaux) et à la flore (herbes, plants, arbres). Enfin, le troisième est l'espace aquatique (lacs, fleuves, mers et océans). On aurait pu ajouter deux autres espaces. Le quatrième est l'atmosphère qui, toutefois, dépend des trois activités déployées par l'Homme dans les trois espaces macro-écosystèmes cités ci-dessus (villes, espaces sauvages, fleuves, mers et océans). Le cinquième pourrait être notre galaxie que l'homme commence à polluer avec les satellites de communication. Cette cinquième dimension est

surtout redoutée pour les météorites qu'il comporte. Lesquels météorites sont de gros projectiles susceptibles, à tout moment, de faire disparaître la Terre en cas de choc avec cette planète. Mais l'action de l'homme et, donc, les débats écologiques se font ressentir aux niveaux des trois premiers espaces. En effet, vu sous l'angle de l'espace urbain ou d'espace de vie collectif, les thématiques majeures inhérentes à l'environnement sont liées au mode de vie que nous impose la vie dite moderne, voulue par l'Homme lui-même : occupation spatiale et aménagement urbain, habitat, salubrité, etc. Ainsi, émergent des questions telles que la fragilité de l'habitat, le choix de matériaux de construction et leur mode de prélèvement, les zones de construction, la gestion des ordures ménagères, la qualité de vie, les jardins urbains botaniques ou récréatifs ou zones de convivialité (zoo, parcs,

etc), la pollution liée à nos différents modes de transport, etc. Derrière, se trament les interrelations de la production de masse (industries) sur la qualité de l'air et de la vie, qui débouchent sur les maladies émergentes, la fragilité de l'espace de vie et son réchauffement se traduisant par des inondations ou des éboulements mortels. Vus sous l'angle de la faune et de la flore, les débats concernent la préservation de la diversité biologique, car par exemple, la nature n'a pas fini de nous livrer les secrets de sa richesse médicinale contenus dans les plantes. Saccager la nature, c'est aussi éteindre la richesse culturelle qui en dépend. Que deviendrait, par exemple, le Bwiti et une partie importante de notre vie culturelle si l'iboga disparaissait à jamais ?

**DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE** • L'espace faune et flore, ce sont aussi les ani-



Les enjeux de cette COP 21 sont très importants pour l'avenir de l'humanité.

maux, jardiniers de la forêt, qui aident à semer les plantes en diffusant les graines. A ce titre, se regroupent des thèmes forts comme la lutte contre le braconnage et le commerce illicite des animaux ou de leurs parties extérieures (ivoire, corne de rhinocéros, etc.). Dans cette catégorie, on peut aussi classer la déforestation et la désertification. Enfin, le troisième espace (lacs, fleuves, mers et océans, etc.) renvoie à la raréfaction de la ressource eau, à la gestion partagée entre États de

cette ressource, aux modes de prélèvements des ressources halieutiques et de leur gestion rationnelle, etc. Cet espace englobe aussi la fonte des neiges et la montée des eaux côtières, la modification des courants marins avec impacts papables sur le rythme des pluviométries et le volume des précipitations. Dans la vie réelle, ces espaces que l'on découpe par commodité de compréhension intelligente des complexes phénomènes naturels, ne sont pas pour autant, cloison-

nés. Ils interagissent, au point où les actions sectorielles, voire anodines, dans une sphère donnée, conjuguées ensemble, peuvent se terminer en désastre écologique ailleurs. Ainsi, le dragage du sable au Cap Santa Clara peut augmenter la nervosité de la houle au Port Môle. Tout comme, les rejets de gaz des industries de Guangzhou (Chine) peuvent imposer à la forêt régulatrice du Gabon des efforts intolérables, qui vont bouleverser les pluies ici.

## Les enjeux majeurs pour l'Afrique

I.M'B

Paris/France

L'ENJEU principal pour les pays africains, au cours de cette Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, est de s'assurer qu'un accord inclusif soit signé. Cet accord serait bénéfique pour l'Afrique s'il contenait les six éléments d'une importance cruciale pour les pays du continent. A savoir, la réduction des gaz à effet de serre, l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, les moyens de mise en œuvre relatifs au financement, le développement et le transfert des technologies, le renforcement des capacités et la transparence. Il s'agit d'évaluer les actions de chaque partie dans la lutte contre le réchauffement climatique, et de s'assurer des moyens que les pays développés mettent à la disposition de ceux en développement pour faire face à ces changements climatiques.

### La différenciation, pierre d'achoppement des négociations

La question de la différenciation est celle qui mine les négociations sur le climat. Dans le protocole de Kyoto, seuls les pays industrialisés dits pays de l'annexe I, avaient des obligations légalement contraignantes vis-à-vis de l'accord. Mais les pays développés, pour leur part, estiment que comme les émissions dans les pays en développement sont en constante croissance, et les leurs en baisse, compte tenu des implications du protocole de Kyoto, l'accord devrait avoir la même contrainte pour les pays en développement que pour eux. Cependant, les pays en développement répondent qu'ils ont besoin, ne serait-ce que pour le premier cycle d'engagement, de flexibilité pour se préparer à ce type d'obligations, et que des pays qui ont encore des défis en matière de développement et de réduction de la pauvreté comme priorité, ne peuvent avoir les mêmes types d'obligations que les pays industrialisés ayant accumulé une dizaine

d'années d'expérience sous Kyoto. Par ailleurs, d'autres grandes divergences sur les questions de fonds apparaissent également au niveau de la question de l'atténuation. Les divergences de vues portent sur les obligations collectives, en vue de déterminer un objectif global de long terme sur la limitation de l'augmentation de la température globale d'ici à 2100, ou sur la réduction des émissions mondiales d'ici à 2050. Les parties peinent à trouver un consensus sur ce que devraient être les efforts de chacun sur les plans collectif et individuel. En ce qui concerne les pays en développement, au nombre desquels les États africains, ceux-ci estiment que l'adaptation est une question prioritaire et devrait être traitée de manière équilibrée dans l'accord, avec les questions d'atténuation. Cependant, pour les pays développés, il s'agit en réalité d'une question subsidiaire, admise au sein des négociations par souci de renforcer le consensus. D'autres divergences opposent les parties sur la question du financement dans un monde post-2020. Pour les pays en développement, l'article relatif au financement dans l'accord devrait contenir des obligations légalement contraignantes pour les pays industrialisés les plus riches dit pays annexe II. Ces obligations ont pour but de pourvoir des financements nouveaux, additionnels et prévisionnels pour la lutte contre les changements climatiques. Néanmoins, les pays industrialisés se disent incapables de rendre de tels engagements légalement contraignants, car ils dépendent des cycles budgétaires sur base annuelle. Face à ces divergences, toute possibilité d'un accord sur la question du financement devient difficile. D'autres divergences entre les parties sont relatives au développement et au transfert des technologies, au renforcement des capacités, à la transparence de l'action et du soutien. Cette dernière question est relative à la création, en vertu de la Convention, d'un mécanisme pour évaluer les progrès vers la réalisation des actions et ceux relatifs au soutien.

## SAISISSEZ L'OCCASION

### ACHETEZ VOTRE VOITURE NEUVE

**A partir de 217.960 Fcfa/mois TTC\*\***  
**du 2 Novembre au 16 Décembre 2015**



**MITSUBISHI R5X**  
413 848 Fcfa  
par mois\*\*



**KIA RIO**  
253 827 Fcfa  
par mois\*\*

**15 000 000 Fcfa**  
~~16 000 000 Fcfa\*~~



**KIA PICANTO**  
217 960 Fcfa  
par mois\*\*

**9 200 000 Fcfa**  
~~11 900 000 Fcfa\*~~

**7 900 000 Fcfa**  
~~9 900 000 Fcfa\*~~

Offre valable du 2 Novembre au 16 Décembre 2015 sur l'ensemble des modèles MITSUBISHI et KIA.  
 \*Tarifs en vigueur. \*\* Possibilité de financement via ALIOS FINANCE GABON. Loyers TTC  
 Hors assurance / Hors frais de dossier - Taux d'intérêts 14 % ttc sur 48 mois.  
 Offres soumises à conditions

**Garantie 3 ans ou 100 000 Km**



**CFAO Motors Libreville :**  
Tél.: +241 01 74 10 39 / 05 18 25 85/87  
Z.I. Olouni B.P.: 2181 Libreville

**CFAO Motors Port Gentil :**  
Tél.: +241 01 55 21 41/47  
B.P.: 344 Port-Gentil

